

Le mercredi 9 Octobre 2019 à 18h00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Monttoire sur Le Loir.

Madame la Présidente remercie la commune de Monttoire sur Le Loir de son accueil et donne la parole à Monsieur le Maire, M. Guy MOYER. Ce dernier déclare s'être toujours réjoui d'accueillir le syndicat sous sa forme actuelle. La ville forte de ses 4500 habitants est connue pour son dynamisme et son festival. Le premier magistrat tient à remercier Odile HUPENOIRE pour le travail accompli durant toutes ces années. Ce fût un investissement énorme de chaque instant avec en dernier lieu la réhabilitation de la déchetterie de la commune.

Madame la Présidente rappelle en effet qu'elle est élue depuis 43 ans. Elle se souvient avoir commencé par le syndicat à vocation scolaire avec une classe unique sur Ternay et avoir achevé son 3ème mandat de maire avec 70 élèves (suite au regroupement avec les communes de Troo et de Sougé permettant ainsi l'ouverture d'une école maternelle). Quelques années plus tard, Mme BEAUPETIT lui a demandé d'assurer la présidence du SICTOM et tient à saluer ceux qui l'ont suivie tout au long de cette aventure dont M. PLAUDIN désormais jeune retraité qu'elle a tenu à inviter ce soir. Elle tient par ailleurs à remercier tous les vice-présidents qui l'ont accompagnée dans cette fonction sans oublier le Président du SMIRGEOMES, M. ODEAU avec lequel elle a préparé la naissance du SYVALORM Loir et Sarthe. Elle tient enfin à associer à tous ces remerciements l'ensemble de ses collaborateurs avec lesquels elle a eu l'immense plaisir de partager le quotidien du Syndicat, Willy, Marilyn et Evelyne.

Sont absents excusés :

*M.HUGUET Patrick (Artins), MM.GUIBON Daniel et SALMON Joël (Monttoire-sur-le-Loir) Mme PESSON Jocelyne (Les Roches-l'Evêque), Mme BONZI Mireille (Vallée de Ronsard), Mme BLANQUET Valérie (Sougé), Mme BOULAY Lydie (Ambloy), M.BOUHOURS Didier (Prunay-Cassereau) et M.SINELLE Jackie (Le Temple),*

### **1/Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Jocelyne GOUPY (Monttoire sur Le Loir) est élue secrétaire de séance

### **2/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 2019 (Le Temple)**

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués

### **2/ Prise d'acte des décisions de la présidente**

Vu l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'assemblée délibérante peut prévoir, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues. Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement et chapitre 020 en section d'investissement) aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Vu le budget primitif 2019,

Vu la décision budgétaire n°2019.04-1 du 12 septembre 2019.

Considérant qu'il est nécessaire de connecter les sites du SICTOM et du SMIRGEOMES informatiquement en vue de leur regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Considérant la nécessité d'installer un système de climatisation réversible dans le bureau d'accueil du SICTOM suite aux épisodes répétitifs de canicule.

La Présidente décide :

- **D'utiliser les crédits de dépenses imprévues au chapitre 020 pour 4 000€ afin d'alimenter l'opération 17 (matériel informatique) au compte 2051 (concessions et droits similaires).**

- **D'utiliser les crédits de dépenses imprévues au chapitre 020 pour 5 000€ afin d'ouvrir des crédits à l'opération 23 (bureaux) et alimenter le compte 21318 (autres bâtiments publics).**

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la décision ci-dessus mentionnée.*

### **3/ Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Année 2020**

La Présidente propose au titre de l'année 2020, de valider la liste des bénéficiaires de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : (voir annexe remise en assemblée générale).

L'exonération s'applique pour :

- Les professionnels gros producteurs, ayant signé une convention de service avec le SICTOM,
- Les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1er octobre de l'année n-1.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accorder au titre de la seule année 2020 l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux établissements dont la liste se trouve annexée à la présente délibération.*

EXONERATION TEOM POUR 2020 - SICTOM MONTOIRE / LA CHARTRE							
N°	PROPRIETAIRE	COMMUNE	ADRESSE	SOCIETE	REF. CADASTRALES	N°FISCAL	COMMENTAIRES
<b>MAJ : 05/10/2017</b>							
1	Mr NATALI	Le Poislay	Rue Chemin César	Charpentier	ZS n°75 78 79 81	43254382500025	Artisan au Poislay
2	Mr GUERINEAU	Chauvigny/Perche	5 rue du Pommier	Garagiste			Garage et transport public
3	Les Cygnes	Droué	Rue H. Méridon	EHPAD	AA n°52		Maison de retraite
4	SCI MTA	Droué	La Moussière	Garagiste	ZI n° 38	4692009914249	Garage Peugeot
5	Mr Boulay	Chauvigny/Perche	LD Moulinet	Menuiserie	C n° 172	1745778617261	Artisan
6	SN Depussay	Droué	30 rue du Poislay	Machine Agric	AC n°333/ABn°205		Agricole DEPUSSAY
7	CALLU TP	Le Poislay	1rue Buissonnière	Travaux Publics	B n° 536 559	4692013406164	Artisan au Poislay
					B n° 584 598		
					ZR n° 14		
					ZS n° 61		
8	SARL La Jardinerie SCI La Moussière	Droué	La Moussière	Jardinerie		4692009786121	Commerçant de Droué
10	PASSENAUD	Cormenon	Rue de la Poterie	Recyclage		4692009571417	Industrielle
11	BOULAY	Choue	Bréhainville	Scierie	D68	1793032262203	Scierie
13	DUBOIS	Beauchêne	9001 les cinq Vouges	Elec/Plomberie	B206	1873871496259	Artisan
14	SOCIETE SPL	Prunay Cassereau	Le Moulin à Vent			4692012734003	Industrielle

### **4/ Redevance spéciale : révision annuelle des prix pour les gros producteurs**

**Gros producteurs** : Par délibération en date du 03/06/2009, le Comité syndical a approuvé l'instauration de la redevance spéciale et les tarifs applicables dans la convention de service.

A ce titre, il convient d'appliquer la révision des prix des marchés publics concernés par les présentes prestations, à savoir la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets, à chaque date anniversaire du démarrage de la prestation pour le SICTOM, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> octobre.

Par conséquent les tarifs retenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (incluant coûts de collecte, transport et traitement) seront proposés lors de l'assemblée générale, en précisant :

- 0,0451 €/litre en C1 (une collecte par semaine) *Pour mémoire 0,0442 € en 2019*
- 0,0533 €/litre en C2 (deux collectes par semaine), uniquement pour les campings, bases de loisirs et autres activités touristiques, après acceptation du SICTOM.

Les frais de gestion du service sont maintenus à 60,00 €  
Les tarifs sont non assujettis à la TVA.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la révision annuelle des prix pour les gros producteurs conventionnés avec le SICTOM***

*Commentaires : les chiffres indiqués ci-dessus ne figuraient pas dans la note annexée à la convocation adressée avant le 1er Octobre, eu égard à la date du calcul de la révision des prix intervenant justement à cette date.*

#### **5/ Décision Modificative n°2 « ouverture de crédits supplémentaires »**

A la demande de la Trésorerie de Vendôme, la décision modificative n°2 « ouverture de crédits supplémentaires » en opération d'ordre est liée à l'intégration des frais d'études et de la maîtrise d'œuvre suite aux travaux réalisés pour l'agrandissement de la déchetterie de Montoire. Ces écritures s'inscrivent dans une optique de sincérité et d'image fidèle du patrimoine du SICTOM.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre : 041</b>		<b>Chapitre : 041</b>	
<b>Article 21318</b> Autres bâtiments publics	<b>1 374,78</b>	<b>Article 2031</b> Frais d'études	<b>1 374,78</b>
<b>Inventaire N°115-21318-2017</b>		<b>Inventaire N° 115-2031</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 374,78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 374,78</b>

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus mentionnée.***

#### **6) Filière mobilier usagé : renouvellement de la convention 2019-2023 avec l'éco-organisme Eco-mobilier**

Rappel :

- Le SICTOM a signé un Contrat territorial de collecte du mobilier usagé avec l'éco-organisme ECO-MOBILIER, en application de l'arrêté d'agrément du 26 décembre 2012, portant sur la période 2012-2017.
- Le SICTOM a approuvé le 21.02.2018 la continuité de service pour l'année 2018 avec l'éco-organisme Eco-mobilier, le temps que la procédure d'agrément avec les pouvoirs publics s'achève.
- La procédure de ré-agrément pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour la période 2019-2023 est désormais validé par les pouvoirs publics,

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise Madame La Présidente à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé à passer avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la période 2019-2023 (avec effet rétroactif au 1.1.2019) ainsi que tous les documents s'y rapportant.***

*Commentaires : ce contrat concerne tout le mobilier (matelas, sommier, fauteuil ...). Pour mémoire le tonnage collecté sur le SICTOM était en 2018 de 430 tonnes. Lors de l'achat d'un meuble chacun apporte son éco lequel vient alimenter la cagnote de l'éco-organisme Eco-mobilier. Ce dernier prend ensuite en charge les frais de transport et de recyclage de la filière.*

*En 2018, il n'y a pas eu d'accord comme escompté entre les pouvoirs publics et les producteurs de meubles. Le temps dévolu aux négociations nous conduit donc à nous positionner seulement aujourd'hui.*

*Des nuances sont apparues depuis le précédent contrat notamment au niveau du poids. Les aides seront en effet conditionnées au poids des bennes. Ces dernières ne sont pas toujours en effet aisément logeables. Un bonus lié à ce paramètre sera désormais intégré dans les soutiens apportés par cet éco-organisme.*

## 7) **Questions diverses**

\*Suivi du marché de collecte. Une réunion a eu lieu en la matière avec la société OURRY le 18 Septembre dernier, suite aux contestations de nombreuses collectivités mécontentes sur le ramassage des points d'apport volontaire (dont beaucoup débordaient). Les responsables de l'entreprise nous ont informés qu'ils ont dû faire face début Juillet à 3 chauffeurs arrêtés pour longue maladie. Le service s'est donc trouvé très affecté par cette pénurie de personnel. La situation est depuis rentrée dans l'ordre avec la formation de nouveaux agents en interne complétée par de nouveaux recrutements.

*Commentaires : ce problème visant à recruter de nouveaux chauffeurs est relativement récurrent y compris dans les travaux publics*

\* Fusion SICTOM – SMIRGEOMES : La nouvelle entité du SYVALORM Loir et Sarthe desservira 110 000 habitants et sera dotée de 2 quais de transfert. Le SMIRGEOMES en termes d'équipements apportera ses 209 bacs à verres, 189 colonnes papiers et 19 conteneurs dédiés aux emballages. Le SICTOM complètera de son côté l'équipement logistique du territoire avec 157 bacs à verres et 96 colonnes papiers.

\* Projet de reconversion du Ganotin. Les plans complets du site seront prochainement communiqués aux exploitants avant le lancement d'une consultation.

\* L'assemblée prend connaissance, suite au vote organisé en Juin dernier sur la commune du Temple, du nouveau logo qui figurera désormais sur le papier entête du nouveau Syndicat.

\* Le SYVALORM Loir et Sarthe sera composé jusqu'aux prochaines échéances de Mars 2020, d'un délégué par commune soit 134 délégués titulaires. 2 réunions sont déjà programmées :

- le 24 Janvier 2020 – 18h à Savigny sur Bray consacré au débat d'orientations budgétaires

- le 14 Février 2020 – 18h (Jour de la Saint Valentin !!!) à Saint Calais où sera présenté le projet de budget primitif 2020.

Le mode de représentation ne change pas pour les délégués du SMIRGEOMES, seul l'actuel territoire du SICTOM se trouve impacté puisque disparaît la règle de la proportionnalité pour les communes ayant des populations importantes comme Montoire sur Le Loir avec désormais un seul et unique délégué titulaire. Le Territoire Vendômois et la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé ont désigné leurs délégués. Le projet de fusion sera présenté demain soir devant les élus de la Communauté de Communes des Collines du Perche lesquels désigneront ensuite leurs représentants. Le dernier établissement appelé à statuer sera celui du Perche Haut Vendômois le 28 Octobre prochain.

A ce titre, Madame HUPENOIRE tient à remercier les délégués qui verront donc leur mandat écourté de quelques mois du fait de cette fusion. Un présent souvenir leur sera remis en fin de séance.

M.ODEAU remercie à son tour Odile pour avoir participé activement à cette fusion. Au regard des difficultés rencontrées par certaines Communautés de Communes volonté a été affichée de privilégier au cours de ces 3 dernières années un véritable "mariage d'amour" entre nos deux structures. Les contrats en cours sur chacun des 2 syndicats continuent jusqu'à leur terme. L'année 2020 sera consacrée à l'harmonisation en termes de ressources humaines. Il n'y aura pas de suppression d'emplois mais une mutualisation sur les structures. Les locaux de Montoire seront maintenus. L'harmonisation administrative a pu être établie grâce aux nombreux échanges avec les services de l'Etat tant du Loir et Cher que de la Sarthe.

Un bulletin d'informations sera adressé à l'ensemble des usagers du SYVALORM en fin d'année. Comme tous les ans l'habituel SICTOM info deviendra donc SYVALORM info. Il y aura une version papier mais aussi une version numérique adressée dans l'ensemble des communes membres.

En ce qui concerne le site Internet les personnes qui saisiront SMIRGEOMES ou SICTOM seront basculés automatiquement vers le site du SYVALORM. Le nouveau syndicat disposera d'un seul numéro de téléphone avec une touche 1 à destination des usagers de la Sarthe et une touche 2 en direction de ceux du Loir et Cher. Il y aura une phase d'adaptation pour les communes du Loir et Cher relevant du SMIRGEOMES.

Une ambassadrice du tri sera déployée dans les communes les plus importantes d'ici la fin de l'année. L'idée est d'accentuer la présence sur le terrain face au pourcentage de refus de collecte encore trop conséquent. Dans ce cas de figure, l'ambassadrice du tri ira rencontrer les usagers pour prêcher la bonne parole. Il est constaté par ailleurs une agressivité croissante d'usagers en cas de refus (pourtant tout à fait justifiés) en direction des ripeurs à la limite parfois des voies de fait. Pour essayer de diminuer ce phénomène de société hélas trop fréquent, cette démarche de proximité vise à apporter un tant soit peu d'apaisement.

M.CROISSANT s'interroge sur la conduite opérée vis à vis des points de regroupement. Il lui est répondu qu'il y a une volonté de les supprimer au maximum. Si des communes sont confrontées à des points problématiques (où l'on retrouve toutes sortes de déchets inappropriés), il ne faut pas hésiter à se rapprocher du syndicat pour étudier toutes les solutions de suppression. Ils seront alors remplacés par des bacs individuels.

En ce qui concerne les pneus agricoles des collectes sont parfois organisées sur le département du Loir et Cher par certains prestataires. Par ailleurs, pour les particuliers à compter du 1er janvier prochain les usagers du SICTOM pourront déposer en déchetteries (comme c'est déjà le cas sur le SMIRGEOMES) 5 pneus/foyer/an. Le contrôle sera opéré par les gardiens sur chaque site. Les cartes actuellement délivrées sur le SMIRGEOMES permettent de savoir ce qui a été déposé par l'utilisateur. Une harmonisation en la matière sera opérée avec le SICTOM dans le cadre du SYVALORM Loir et Sarthe

En conclusion de cette assemblée générale, Willy ACOT et l'ensemble de ses collègues tiennent à remercier Odile HUPENOIRE non seulement pour sa présidence mais aussi pour avoir accompagné le syndicat durant ses 29 années d'existence. Willy lui témoigne tout le plaisir qu'il a eu de préparer toutes ses réunions avec elle, en lui rappelant toutefois que l'aventure n'est pas encore totalement terminée. Elle se poursuivra en effet jusqu'en Mars prochain.

Un bouquet de fleurs et quelques présents sont remis à la Présidente au nom de tous, agents comme délégués du SICTOM.

Très touchée par ces marques de sympathie, Mme Odile HUPENOIRE souhaite longue vie au SYVALORM Loir et Sarthe qui va naître.

Intense émotion lorsque l'ensemble des délégués se lèvent pour l'acclamer sous un tonnerre d'applaudissements. Le verre de l'amitié suivi d'un buffet vient conclure cette ultime séance.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h09*

-----